PROCES-VERBAL
de la réunion du Conseil Municipal
du 5 juin 2026 en la salle de séances de la Mairie à 20h 30

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2026
2) Désignation des délégués pour les élections sénatoriales
3) Vente de terrain chemin des Guerriers
4) Chasse : agrément d'un partenaire
5) Avenants au marché public pour la réhabilitation d'un corps de ferme : restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations
6) Ressources humaines : convention cadre avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin et création d'une salle des associations
7) Ressources humaines : convention cadre avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition de la part du service interim
8) Questions diverses

Date de la convocation : 29 mai 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MOSER Marc, Maire.

Membres présents : Mesdames et Messieurs ARNOLD Myriam, CASPAR Thomas, DIETSCH Astrid, HAMMER Justine, HOHMANN Leslie, HUCKEL Jean-Paul, MARTEAU Sabrina, MOSER Eric, OTTMANN Aline, OTTMANN Olivier, SCHNEIDER Jérôme, SCHUH Fabien, VOLTZENLOGEL Aurélie, VOLTZENLOGEL Eddy
Membre absent excusé : -/-

Le Maire accueille l'assemblée et procède à l'examen de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Madame Nadine VOLKRINGER, secrétaire de mairie

POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026.

POINT 2. DESIGNATION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Le procès-verbal de l'élection figure en annexe à la présente délibération.

POINT 3. VENTE DE TERRAIN CHEMIN DES GUERRIERS

Le Maire expose que par délibération du 30 juin 2025, la commune a approuvé la vente du terrain cadastré en section 4 n°66 de 30 ares au profit de la SAS BOULLE au prix de 410 000 € HT. Des procès-verbaux d'arpentage qui ont été réalisés pour définir le terrain d'emprise de la construction :

- la parcelle n°66 de 30 ares a été divisée :
 - en parcelle (principale) n°169/40 de 29,59 ares
 - et parcelle n°170/40 de 0,41 are constituant une bande de terrain le long du chemin des Guerriers qui sera rétrocédée à la commune de Kurtzenhouse après réalisation de la construction ;
- la parcelle en section 17 n° 372(0)/122 de 1,28 ares, détachée du chemin des Guerriers pour compléter l'emprise foncière nécessaire à la construction ;

Sur ce, après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- **annule et remplace** la délibération du 30 juin 2025 en ce qu'elle concerne le point n°3 relative à la vente de terrain au profit de la société BOULLE ;
- **approuve** la vente du terrain cadastrées en commune de Kurtzenhouse :
 - section 4 n°169/40 de 29,59 ares

- section 4 n°170/40 de 0,41 are
- section 17 n° 372(0)/122 de 1,28 ares
- au profit de la SCI SCCV KURTZENHOUSE – LES TERRASSES CURZO ayant siège à ROSHEIM (67560) 3A avenue du Général Leclerc ou de toute autre personne physique ou morale qu'elle désignera, au prix de 410 000 € hors taxes net vendeur, pour la réalisation d'une construction de 20 logements dans les conditions de l'offre de la SAS BOULLE du 18 juin 2025.

- **autorise** le Maire à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous les documents y relatifs.

POINT 4. CHASSE : AGREMENT D'UN PARTENAIRE

Le Maire expose que par courriel du 24 février 2026, l'Association des AMIS DE LA CHASSE ET DE L'ENVIRONNEMENT sollicite l'agrément pour un nouveau membre, à savoir M. BUSSMANN Emmanuel.

Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** l'agrément de M. BUSSMANN Emmanuel.

POINT 5. AVENANT N°2 AU MARCHE PUBLIC POUR LA REHABILITATION D'UN CORPS DE FERME : RESTAURANT A L'ARBRE VERT ET CREATION D'UNE SALLE DES ASSOCIATIONS POUR LE LOT N°4

Le Maire expose que dans le cadre de l'exécution des travaux de réhabilitation du corps de ferme 27 rue Principale, des contraintes administratives, techniques et des modifications sont apparues entraînant des modifications des marchés et de la masse des travaux prévue initialement à savoir plus-value liée à l'intervention imprévue sur l'auvent, le bardage du pignon et le remplacement de gouttières sur la façade côté mairie du restaurant et la pose de dauphins sur les gouttières.

L'entreprise titulaire du marché pour le lot n°4 -Couverture-zinguerie est l'entreprise COUVERTURE ZINGUERIE HOHMANN de Kurtzenhouse.

Considérant qu'il y a lieu de formaliser les changements par un avenant n°1 se caractérisant comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT (en €) Marché initial	Avenant 1 HT (en €)	Avenant 2 HT (en €)	Nouveau Montant HT (en €)	Variation/ marché initial
04	Sarl COUVERTURE ZINGUERIE HOHMANN	60 326,50	4 452,80	8 283,30	73 062,60	+21,11%

Sur ce, après en avoir discuté, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (Leslie HOHMANN) :

- **approuve** l'avenant n°2 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°4 comme détaillé ci-dessus.
- **autorise** le Maire à signer l'avenant et toutes pièces y relatives.

POINT 6. RESSOURCES HUMAINES : CONVENTION CADRE AVEC LE CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA PART DU SERVICE INTERIM

Le Maire expose qu'afin de pouvoir pallier à l'absence d'un agent technique en maladie, il propose d'avoir recours au service intérimaire du Centre de Gestion pour l'embauche d'une personne qui sera affectée notamment à l'entretien des espaces verts. Pour ce faire, il convient de conclure une convention-cadre avec le Centre de Gestion.

Sur ce,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et son article L452-44,

Vu les nécessités de pallier aux absences momentanées d'agents municipaux, ou de faire face à des accroissements temporaires d'activité,

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose un service d'intérim public en mettant à disposition des agents contractuels auprès des collectivités et établissements publics bas-rhinois,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **autorise** le Maire à faire appel, en tant que de besoin, au service intérim du CDG 67, en fonction des nécessités de services,
- **autorise** le Maire à signer toute convention de mise à disposition d'un agent du service intérim avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ainsi que les documents y afférents,
- **dit** que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 67, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

POINT 7. DESIGNATION D'UN ELU POUR LA SIGNATURE D'UNE AUTORISATION DE TRAVAUX DANS LE CAS D'UNE OPPOSITION D'INTERETS

Vu la loi 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;
Vu le décret 2014-90 du 31 janvier 2014, notamment les articles 5 et 6 ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-26 ;
Considérant qu'une déclaration préalable de travaux n°DP06725226R0013 a été déposée par la SCI S'BORTS HOFT représentée par M. Franck MOSER, M. Marc MOSER, Maire, se trouve en situation de conflit d'intérêts sur le dossier en raison de son lien de parenté avec le requérant (son fils) ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 abstentions (Jean-Paul HUCKEL, MOSER Marc) :

- **décide** de désigner M. HUCKEL Jean-Paul pour représenter la commune dans le dossier, étant précisé que le service instructeur de la demande d'autorisation de travaux est assurée par un service extérieur à savoir l'Agence Territoriale d'Ingénierie Public du Bas-Rhin.
- **charge** M. HUCKEL Jean-Paul de signer la décision dans ce dossier.

POINT 10. QUESTIONS DIVERSES

Ont été évoqués les points suivants :

- Projet de plan de stationnement autour de la mairie
- Adhésion au dispositif de la CEA relatif au Fonds de Sauvegarde de la Maison alsacienne et bâti traditionnel
- Dossier de centrale photovoltaïque flottante
- Réception des travaux du restaurant A l'Arbre Vert et de la salle des associations
- Panne des chambres froides de la salle culturelle
- Prochain Conseil le 7 juillet 2026

Séance levée à 22h10

Le Maire,
Marc MOSER

Le secrétaire de séance,
Nadine VOLKRINGER

Délibérations certifiées exécutoires par envoi en Sous-Préfecture et publication dématérialisée sur le site internet « kurtzenhouse.fr » le 09/06/2026.